

Carsystem Cockpit Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 02.08.2022
1.4	19.09.2023	Date de la première version publiée: 30.09.2019
FR / FR		

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Carsystem Cockpit Spray

Code du produit : 126.020

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Traitement de surface, Produit de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Vosschemie GmbH
Esinger Steinweg 50
25436 Uetersen
Allemagne
info@vosschemie.de

Téléphone : 04122 717 0
Téléfax : 04122 717158

Service responsable : Laboratoire

04122 717 0
sds@vosschemie.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord,
Göttingen, Deutschland
0551 19240

Carsystem Cockpit Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.4	19.09.2023	02.08.2022
FR / FR		Date de la première version publiée: 30.09.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Conseils de prudence :

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Carsystem Cockpit Spray

Version
1.4 FR / FR

Date de révision:
19.09.2023

Date de dernière parution: 02.08.2022
Date de la première version publiée:
30.09.2019

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

pentane
alcool isopropylique

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : aérosol
Mélange

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
pentane	109-66-0 203-692-4 601-006-00-1	Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336 (Système nerveux)	>= 25 - < 50

Carsystem Cockpit Spray

Version
1.4

FR / FR

Date de révision:
19.09.2023

Date de dernière parution: 02.08.2022
Date de la première version publiée:
30.09.2019

	01-2119459286-30	central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	
alcool isopropylique	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 10 - < 12,5
hydrocarbures en C10-C13, n- alcanes, isoalcanes, cycloal- canes, <2% aromatiques	Non attribuée 918-481-9 01-2119457273-39	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.
Eloigner du lieu d'exposition, coucher.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme voie possible d'exposition.
Faire boire immédiatement beaucoup d'eau.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Carsystem Cockpit Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.4	19.09.2023	02.08.2022
FR / FR		Date de la première version publiée: 30.09.2019

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Enlever toute source d'ignition.
Assurer une ventilation adéquate.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Carsystem Cockpit Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.4	19.09.2023	02.08.2022
FR / FR		Date de la première version publiée: 30.09.2019

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ventiler la zone.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ventilation locale/totale : Assurer une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F. Même après usage, ne pas ouvrir avec force ni brûler.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter une exposition directe au soleil.

Mesures d'hygiène : Ne pas inhaler l'aérosol.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les contenants : Respecter les consignes de stockage pour les aérosols ! Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le stockage doit être en accord avec le BetrSichV (Allemagne).

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Carsystem Cockpit Spray

Version
1.4 FR / FR

Date de révision:
19.09.2023

Date de dernière parution: 02.08.2022
Date de la première version publiée:
30.09.2019

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
pentane	109-66-0	TWA	1.000 ppm 3.000 mg/m ³	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	1.000 ppm 3.000 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
alcool isopropylique	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
butane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8))	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
alcool isopropylique	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	319 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	89 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
alcool isopropylique	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	522 mg/kg
	Sédiment marin	522 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées (STP)	2,251 mg/l
	Sol	28 mg/kg

Carsystem Cockpit Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 02.08.2022
1.4	19.09.2023	Date de la première version publiée: 30.09.2019
FR / FR		

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : >= 0,4 MM
Directive : DIN EN 374
Indice de protection : Classe 6

Remarques : Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Protection préventive de la peau

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.
Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Filtre de type : Filtre de type A-P

Mesures de protection : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Eau : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : aérosol

Carsystem Cockpit Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 02.08.2022
1.4	19.09.2023	Date de la première version publiée: 30.09.2019
FR / FR		

Couleur	:	incolore
Odeur	:	caractéristique
Point/intervalle de fusion	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	12 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	1,4 % (v)
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	> 200 °C
pH	:	non déterminé substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	non déterminé
Viscosité, cinématique	:	non déterminé
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	non miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	3.500 hPa (20 °C)
Densité	:	0,7 gcm3 (20 °C)

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Auto-inflammation	:	n'est pas auto-inflammable

Carsystem Cockpit Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 02.08.2022
1.4	19.09.2023	Date de la première version publiée: 30.09.2019
FR / FR		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

pentane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 25,3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

alcool isopropylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.840 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 25 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Carsystem Cockpit Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 02.08.2022
1.4	19.09.2023	Date de la première version publiée: 30.09.2019
FR / FR		

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 12.874 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Substance d'essai: Aérosol

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants:

hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Carsystem Cockpit Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 02.08.2022
1.4	19.09.2023	Date de la première version publiée: 30.09.2019
FR / FR		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

pentane:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Poisson): 27,55 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 48,11 mg/l Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,7 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EL50 (Algues): 20,33 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h CE50 (Algues): 10,7 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h NOEC (Algues): 2,04 mg/l Point final: Taux de croissance

Carsystem Cockpit Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 02.08.2022
1.4	19.09.2023	Date de la première version publiée: 30.09.2019
FR / FR		

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique) : NOELR: 6,165 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés aqua-
tiques (Toxicité chronique) : NOELR: 10,76 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

alcool isopropylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés aqua-
tiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Immobilisation

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques : (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 1.800 mg/l
Durée d'exposition: 168 h

Toxicité pour les microorga-
nismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 1.050 mg/l
Durée d'exposition: 16 h

hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés aqua-
tiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique) : NOELR: 101 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés aqua-
tiques (Toxicité chronique) : NOELR: 176 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Carsystem Cockpit Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 02.08.2022
1.4	19.09.2023	Date de la première version publiée: 30.09.2019
FR / FR		

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:

Biodégradabilité : Biodégradation: 80 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301F

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

pentane:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,45 (25 °C)
octanol/eau pH: 7

hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 2.500

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

Carsystem Cockpit Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 02.08.2022
1.4	19.09.2023	Date de la première version publiée: 30.09.2019
FR / FR		

Potentiel de réchauffement planétaire

Rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

Composants:

propane:

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 0,072
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 0,02
Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 0,006
Durée de vie dans l'atmosphère: 0,036 a
Efficacité radiative: 0 Wm2ppb
Information supplémentaire: Composés divers

butane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8)):

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 0,022
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 0,006
Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 0,002
Durée de vie dans l'atmosphère: 0,019 a
Efficacité radiative: 0 Wm2ppb
Information supplémentaire: Composés divers

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. L'élimination du produit doit avoir lieu en accord avec les entreprises compétentes en la matière et conformément aux règlements concernant l'élimination des déchets.
Emballages contaminés	: Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Code des déchets	: Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 150104, emballages métalliques 15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus 20 01 13, solvants

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 1950
ADR	: UN 1950
RID	: UN 1950

Carsystem Cockpit Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 02.08.2022
1.4	19.09.2023	Date de la première version publiée: 30.09.2019
FR / FR		

IMDG : UN 1950

IATA : UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : AÉROSOLS

ADR : AÉROSOLS

RID : AÉROSOLS

IMDG : AEROSOLS

IATA : Aerosols, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 2	2.1
ADR	: 2	2.1
RID	: 2	2.1
IMDG	: 2.1	
IATA	: 2.1	

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1

ADR
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tunnels : (D)

RID
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1

IMDG
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Carsystem Cockpit Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 02.08.2022
1.4	19.09.2023	Date de la première version publiée: 30.09.2019
FR / FR		

Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable

Carsystem Cockpit Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 02.08.2022
1.4	19.09.2023	Date de la première version publiée: 30.09.2019
FR / FR		

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84, 36

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4320, 4511, 4734, 4718

Règlement (CE) no 648/2004, comme amendé : 5 % ou plus mais moins de 15 %: Hydrocarbures aliphatiques
Autres constituants: Parfums
Allergènes:
(R)-p-mentha-1,8-diène
linalol
géraniol
citronellol

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

Carsystem Cockpit Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 02.08.2022
1.4	19.09.2023	Date de la première version publiée: 30.09.2019
FR / FR		

H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2006/15/EC	: Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2006/15/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règle-

Carsystem Cockpit Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 02.08.2022
1.4	19.09.2023	Date de la première version publiée: 30.09.2019
FR / FR		

ment concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Aérosol 1	H222, H229
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR